

## Taux d'encadrement pour les séances de natation

Ref : BO n° 2011-090 du 7-7-2011

	Une classe <sup>1</sup>	Groupe issu de plusieurs classes et supérieur à 30 élèves <sup>1</sup>
<b>Classe maternelle</b>	Un enseignant + 2 adultes agréés (qualifiés ou bénévoles)	Un enseignant + 2 adultes agréés (qualifiés ou bénévoles) + un encadrant supplémentaire
<b>Classe élémentaire</b>	Un enseignant + 1 adulte agréé (qualifié ou bénévole)	Un enseignant + 1 adulte agréé (qualifié ou bénévole) + un encadrant supplémentaire
<b>Classe avec des élèves de maternelle et d'élémentaire</b>	Au-dessous de 20 élèves	Au-dessus de 20 élèves
	1 enseignant +1 adulte agréé (qualifié ou bénévole)	1 enseignant + 2 adultes agréés (qualifiés ou bénévoles)
<b>Classe de moins de 12 élèves</b>	Si impossibilité de regroupement de classes, le taux d'encadrement peut être fixé localement par l'IA	

<sup>1</sup> Quand le groupe classe issu de plusieurs classes est inférieur à 30, on applique le taux d'encadrement de la classe (colonne de gauche)